

PRÉPARER L'ESS

Réunion d'Equipe de Suivi de Scolarisation

Voici une fiche pour vous aider à préparer la réunion :

AVANT LA RÉUNION

Documents que vous pouvez transmettre par mail à l'Enseignant Référent *si vous le souhaitez* :

- Compte-rendus des suivis et/ou des soins si les professionnels (orthophonistes, ergothérapeutes, etc) ne peuvent être présents.

Que souhaitez-vous partager pendant la réunion ?

- Bilan de l'année scolaire ou de la rentrée
- Points positifs, obstacles et besoins pour votre enfant
- Projet scolaire, projet d'accompagnement, projet de soins
- Questions ?

LA RÉUNION ESS

 AU MOINS 1 FOIS PAR AN

Qui ?



- Élève
- Représentant légal de l'élève
- Enseignant Référent
- Chef d'établissement, directeur d'école
- Professeurs
- Psy EN
- AESH
- Professionnels : orthophoniste, éducateur, psychologue, ASE, ergothérapeute, assistante sociale, etc.

Durée ?



1 heure

Où ?



École, collège, lycée

OBJECTIFS DE L'ESS:

- Évaluer la mise en œuvre du PPS sous la forme du GEVA-Sco Réexamen
- S'assurer que l'élève bénéficie des aménagements et compensations dont il/elle a besoin pour les apprentissages scolaires
- S'assurer de la continuité du parcours scolaire de l'élève
- Échanger ensemble sur les perspectives à court et moyen termes
- Définir les actions : aménagements souhaités, orientation scolaire, accompagnement médico-social...

DÉROULEMENT DE L'ESS:

Présentation et tour de table

La parole à :

1. Élève
2. Parents
3. Professeurs
4. Psychologue
5. AESH
6. Professionnels

Actions et objectifs à court et moyen termes :

- Aménagements
- Compensations
- Orientation scolaire
- Accompagnement médico-social

APRÈS L'ESS :



L'Enseignant Référent rédige le GEVA-Sco Réexamen et vous le transmet.

Vous en aurez besoin pour faire votre demande à la MDPH.

Si vous demandez du Matériel Pédagogique Adapté (ordinateur), vous devez ajouter le formulaire MPA complété par l'équipe enseignante.



GLOSSAIRE

ESS: réunion d'Équipe de Suivi de Scolarisation

PPS : le Plan Personnalisé de Scolarisation est édité par la MDPH.

C'est le document qui contient les décisions d'accompagnement de l'élève (aménagements préconisés, compensations notifiées).

GEVA-Sco Réexamen : document qui rend compte de l'ESS.

ERSEH: Enseignant.e Référent.e qui suit votre enfant et anime la réunion.

MDPH: Maison Départementale des Personnes Handicapées.

Psy EN: psychologue de l'Éducation nationale

ASE : Aide Sociale à l'Enfance

AESH : accompagnant des élèves en situation de handicap.

MPA : Matériel Pédagogique Adapté.



Maison
Départementale
des Personnes
Handicapées



61 rue de Jéricho CS 50145
17 000 LA ROCHELLE CEDEX 1

<https://mdphenligne.cnsa.fr/mdph/17>

0 800 15 22 15 Service à appel gratuits